

COMMUNIQUÉ



Numéro 2324-002
Le 23 août 2023

Retrait préventif des enseignantes enceintes année scolaire 2023-2024

À la suite d'une demande faite auprès du CSS de Laval afin de savoir ce qui sera appliqué à partir de la rentrée scolaire 2023-2024, voici la réponse qui nous a été donnée :

Pour les enseignantes du préscolaire et du niveau primaire : La même procédure que pour l'année 2022-2023 sera appliquée en lien avec la COVID-19, jusqu'à nouvel ordre. Ainsi, après avoir acheminé au CSS de Laval 1* votre *certificat visant le retrait préventif et l'affectation de la travailleuse enceinte ou qui allaite* remis par votre médecin, et 2* après avoir eu une confirmation par le CSS de Laval que vous êtes bien en retrait préventif, vous serez retiré de votre classe en raison d'un danger biologique, soit la COVID-19.

Pour les enseignantes du secondaire, FP et EA : Une évaluation au cas par cas sera encore la procédure appliquée cette année. Il est important de mentionner à votre médecin ainsi qu'au CSS de Laval, tous les éléments qui pourraient entraîner un risque pour votre santé et celle de votre enfant à naître (par exemple : impossibilité par l'employeur de faire respecter les mesures sanitaires (COVID-19) émises pour les travailleuses enceintes, non-immunité pour la rubéole, varicelle et parvovirus). Soyez vigilantes, car plusieurs éléments peuvent être pris en considération dans l'évaluation de votre demande de retrait, entre autres en lien avec la COVID-19, donc n'hésitez pas à nous contacter dans le cadre de vos démarches.

À noter :

-Dans tous les cas de retrait préventif, votre employeur peut vous réaffecter, dans l'éventualité où le nouveau poste (tâche enseignante) n'entraîne aucun risque pour votre santé et celle de votre enfant à naître.

-Selon l'évolution de la situation en lien avec la COVID-19, ces règles pourraient être modifiées en cours d'année.

Pour plus d'informations concernant les retraits préventifs, vous pouvez consulter le site Internet du SERL sous l'onglet droits parentaux.

1. *Adresses courriels du CSS de Laval en fonction du secteur/groupe auquel appartient votre école.*

rh-invalidite-secteurs2-5@csslaval.gouv.qc.ca

rh-invalidite-secteurs4-6@csslaval.gouv.qc.ca

rh-invalidite-secteurs1-3@csslaval.gouv.qc.ca

2. *En contexte de COVID-19, il est possible d'envoyer une copie numérisée ou une photo visible du certificat visant le retrait préventif et la réaffectation de la travailleuse.*

Daphné Jean-Baptiste
Responsable SST

Syndicat de l'enseignement
de la région de Laval

1717, rue Fleetwood
Laval (Québec)
H7N 4B2

Téléphone :
450 978-1513

Télécopieur :
450 978-7075

www.sregionlaval.ca